

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

PRESENTS : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Adjoint, Céline **DALIBARD-GODART**, Franck **CANAPLE**, Conseillers délégués, Claudine **COLLET**, France **DARRAS**, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Frédéric **GARIN**, Chloé **TROUILLIEZ**, Hugo **TAVIAUX**, Bertrand **LAPOUILLE**, Nathalie **HEMBISE**

EXCUSES : Evelyne **MAREAUX**, Alexandra **CARTON**

EXCUSES AVEC POUVOIR Philippe **BODIN** (procuration donnée à M Franck **DECAMPS**), Sébastien **RAIMAND** (procuration donnée à M Franck **CANAPLE**), Denise **BUISSE**, (procuration donnée à Mme Chloé **TROUILLIEZ**) Christian **BINOIT** (procuration donnée à M Bertrand **LAPOUILLE**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Hugo **TAVIAUX**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2022

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 21/10/2022 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

VIREMENT DE CREDITS

2022.12.60

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour réaliser les travaux en régie, il est nécessaire de permuter les crédits entre opérations (opérations d'ordre) ci-après :

	AUGEMENTATION DES DEPENSES		DIMINUTION DES DEPENSES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Prog 93135 – Bâtiments divers Prog 93155- bâtiments scolaires	2131	5 000.00	2131	-5 000.00
	TOTAL	5 000.00		-5 000.00

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

SUBVENTIONS

RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES SPORTS

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'octroi d'une aide financière d'un montant de 272 000 € de l'ANS dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la salle des sports Armand LETY.

Une demande de subvention supplémentaire Etat sera demandée pour arriver à 80% des dépenses subventionnables.

En fonction des subventions octroyées et compte tenu du coût financier des travaux, le conseil municipal décidera ou pas de lancer l'opération.

DEMANDE DE FINANCEMENT ETAT – RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES SPORTS

2022.12.61

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'octroi d'une aide financière d'un montant de 272 000 € de l'ANS dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la salle des sports Armand LETY et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, programmation 2023.

Ayant pris connaissance du devis estimatif des travaux d'isolation proposé par l'entreprise C.R.B.S. d'un mont de 441 140,31 € HT, soit la somme de 529 368,37 € TTC
Du devis estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre de l'Architecte DURIN Elodie d'un montant de 33 600 € HT, soit la somme de 39 660,00 € TTC
Du devis estimatif de réparation de la couverture, des dômes et divers calfeutrements de l'entreprise José DEHANE, d'un montant de 25 000,00 € HT, soit la somme de 30 000,00 € TTC,

Soit un montant total de travaux estimé à 499 740,31 € HT et à 599 028,37 € TTC

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet,
- **Sollicite** une subvention Etat de 87 792,25 €.
- **Le complément de financement sera assuré comme suit :**

· Agence Nationale du Sport	272 000,00 €
· Emprunt	0,00 €
· Fonds propres de la commune	239 236,12 €

(Ce montant est calculé sur le montant TTC de l'opération)

- **Rappelle** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023.
- **Certifie** que les travaux seront réalisés après réception de la décision attributive de subvention ETAT.

CREATION DE POSTE ADJOINT ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

2022.12.62

Après avoir délibéré, vu la déclaration 059230100904259, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par nécessité de service décide,

- **De créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28 heures) à compter du 1^{er} février 2023.**

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 du budget.

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités au dossier.

FOURNITURE ELECTRICITE OFFRE DE MARCHÉ

2022.12.63

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'expérimentation menée par le Parc (marché groupé dont l'échéance arrive au 31/12/22), la commune de SOLRE-LE-CHATEAU a pu dans la légalité rester aux CST (offre transitoire des collectivités devant passer en offre de marché avant le 31/12/2020) pour ses bâtts. PS < 36kVA) ;

Avant le 31/12/22, SOLRE-LE-CHATEAU doit de nouveau consulter des fournisseurs d'électricité.

Après consultation des fournisseurs d'électricité, et des différentes propositions en offre de prix fixe ou offre dispositif ARENH, le conseil municipal, à l'unanimité,

- a décidé de retenir l'offre dispositif ARENH d'EDF (prix indexé) pour l'année 2023.
- Autorise Monsieur le Maire effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

BAIL DEROGATOIRE LA FRATERNELLE

2022.12.64

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 septembre 2021 qui donnait bail dérogatoire pour une durée d'un an à la société « Brasserie la Fraternelle », représentée par Mr DELTOMBE Florent, moyennant un loyer mensuel de 150 euros (cent cinquante) et qu'il y a lieu de revoir le bail arrivé à échéance au 21/10/2022.

Compte tenu de la possibilité de renouveler le bail dérogatoire, compte tenu des conditions économiques actuelles, Le Conseil, à l'unanimité, **donne** son accord pour le renouvellement du bail dérogatoire de la société « Brasserie la Fraternelle », représentée par Mr DELTOMBE Florent,

- Du 01/11/2022 au 31/10/2023
- Pour un loyer mensuel de 150 euros (cent cinquante)

PROPOSITION VENTE TERRAIN RUE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame MICHELET Caroline, propriétaire de la parcelle 459, jouxtant l'aire d'accueil des campings cars n'en a pas l'utilité et demande si la mairie serait intéressée.

Après réflexion, il sera proposé d'acheter la parcelle 459 de madame Michelet, pour en faire un verger communal, pour un montant de 500 € en plus des frais de vente.

DEMANDE EXPLOITANT CINEMATOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés financières rencontrées par M et Mme Bourel, gérant de la partie cinématographique du Cultorex, avec un taux de rentabilité faible (rencontré par tous les cinémas français), un déficit de 6 000 € à l'heure actuelle qui devrait être un peu atténué avec la sortie nationale d'Avatar.

En ce sens, M et Mme Bourel sollicitent le conseil pour un soutien au niveau de la facture du renouvellement du contrat de maintenance du matériel informatique d'un montant de 2 129 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours accompagné le cinéma depuis le début et avec la crise covid19, qu'il est nécessaire de garder cet équipement culturel et que la facture peut être réglée en 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au règlement de la facture sous réserve d'avoir eu le bilan définitif confirmant le déficit.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 22, Route du Quartier appartenant à M et Mme MARCHAL
- L'immeuble sis 92, Rue Léo Lagrange appartenant à Mme MICHAUX
- L'immeuble sis 23, Grand Place, appartenant aux cts BERLEMONT

CHEMIN DU CHENEAU

Messieurs Philippe Bodin, Franck Decamps et Monsieur le Maire relatent à l'assemblée la réunion tenue avec la COFNOR et les agriculteurs jouxtant le chemin du chéneau,

La COFNOR a réalisé un chemin dans le bois du chéneau pour que les camions puissent aller chercher le bois. A la fin des travaux, il est constaté les dégâts sur le chemin communal. La réunion a permis de voir ensemble comment gérer au mieux les eaux de ruissellement et les travaux à réaliser.

La COFNOR prendrait en charge le rechargement en cailloux du chemin et la commune la création de fossés et le nivellement des abords. Reste la problématique des eaux sur la pâture de Monsieur Gérard.

La société Boulenger réalisera les travaux en arasant les côtés, en pente vers l'extérieur, avec 1 merlon de terre et à plat jusqu'à la haie.

La COFNOR nous assure qu'il n'y aura plus de problème de débardage dans le chemin puisque le nécessaire a été fait dans le bois du chéneau.

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des augmentations sensibles d'énergie, il est nécessaire de réfléchir à la future tarification des salles, dissocier ou non les énergies du forfait salle, les locataires payant ce qu'ils consomment car ce n'est pas à la commune de supporter les charges.

D'autre part, monsieur le Maire a reçu une demande de Mme Bailly (entre amis) pour l'organisation d'un weekend artisan à la salle des fêtes avec un tarif préférentiel.

Considérant que cette manifestation peut être bénéfique à la ville, que les artisans n'en tireront certainement aucun ou peu de profit, il a décidé de leur appliquer le tarif solrézien à 450 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire, 1^{er} Vice-président de la communauté de communes du Cœur Avesnois

- Informe du psychodrame avec le tri des déchets pour 2023, avec les polémiques Flamme Environnement (notamment au niveau des emplois), le Siaved, Citéo. Des informations différentes des 2 côtés, lesquelles sont les bonnes ? des documents ont été falsifiés, 2 solutions avec agrément ou sans. A suivre.
- Précise que les travaux de démolition de l'Auberge Fleurie ont démarré, plusieurs tranches sont prévues avec la réalisation d'une boutique du Territoire, 1 espace Tourisme, 1 espace vélos, 1 espace poterie et 1 restaurant.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents courriers et points divers, à savoir :

- le Jeudi 15/12/22, le père Noël aux écoles, remise des cartes cadeaux aux enfants du personnel, le vendredi 16/12/22, préparation des colis des aînés et distribution le samedi 17/12/22
- Cérémonie des vœux le 20/01/2023 à 20 h 00 et le repas choucroute le 25/02/2023

Fait en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire,



DEHEN Patrick